

PLAN D'AFFAIRES ABRÉGÉ

Présenté à la Société d'habitation du Québec

Préparé par le comité de transition et de concertation de :

Transmis à la Société d'habitation du Québec le :

[Cliquer ici pour entrer une date.](#)

PLAN D'AFFAIRES ABRÉGÉ

Présenté à la Société d'habitation du Québec

1. NOM DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION (OH)

- Nom du nouvel OH :
- Territoire visé par le regroupement :

2. TYPE DE REGROUPEMENT

- Regroupement de plusieurs OH sur un territoire
- Déclaration de compétence de la MRC
- Intégration; nom de l'OH intégrateur :

3. NOMS DES OH REGROUPÉS ET NOMBRE DE LOGEMENTS

Nom de l'OH	Nombre de logements			
	HLM Familles	HLM Personnes âgées	ACL	PSL
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
Total				

4. MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE NOUVEL OH

- Le nouvel OH dessert le territoire du Québec en entier
- Le nouvel OH dessert toutes les municipalités du territoire visé par le regroupement (avec ou sans HLM *)
- Le nouvel OH dessert seulement les municipalités du territoire visé par le regroupement où l'on trouve des HLM
- Autre

* Inscrire les noms des municipalités sans HLM desservies par le nouvel OH :

5. FINANCEMENT

- Statu quo (chaque municipalité continue de contribuer au déficit des immeubles sur son territoire)
- Répartition du financement entre toutes les municipalités de la MRC
- Autre type de partage; type de répartition retenu :
- Autres précisions :

PLAN D'AFFAIRES ABRÉGÉ

Présenté à la Société d'habitation du Québec

6. SIÈGE ET POINTS DE SERVICE

- Le siège du nouvel OH sera situé dans la municipalité de :
- Un ou plusieurs points de service seront situés dans la ou les municipalités de (*facultatif*) :

- Services offerts aux points de service :
- Autres précisions :

7. GOUVERNANCE DU NOUVEL OH

7.1 COMPOSITION DU C. A. PERMANENT

Note : Le C. A. doit obligatoirement être composé de 5 à 9 membres dont au moins 2 locataires.

Représentants des locataires (minimum de 2 représentants)

- Nombre administrateur(s) élus parmi l'ensemble des locataires (*minimum de 2 représentants*)

Représentants des municipalités (maximum de 7 représentants)

- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de
- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le conseil municipal de

Informations additionnelles relatives à la nomination des administrateurs par les municipalités (durée du mandat, postes permanents, postes soumis à la règle de l'alternance, etc.) :

Représentants des groupes socioéconomiques (facultatif)

- Nombre administrateur(s) nommé(s) par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8), après consultation, parmi les groupes socioéconomiques les plus représentatifs du territoire du nouvel OH

7.2 COMPOSITION DU C. A. PROVISOIRE

Note : Le C. A. provisoire est le premier C. A., inscrit aux lettres patentes. Il doit obligatoirement être composé de 5 à 9 membres dont au moins 2 locataires.

NOM	OCCUPATION	ADRESSE

PLAN D'AFFAIRES ABRÉGÉ

Présenté à la Société d'habitation du Québec

8. INTÉGRATION DES EFFECTIFS ET INDEMNITÉS DE DÉPART

Note : L'indemnité compensatoire est offerte uniquement aux directeurs à temps partiel.

	Nom de l'OH	Le directeur ou la directrice désire bénéficier de l'indemnité de départ	Le directeur ou la directrice souhaite demeurer à l'emploi du nouvel OH
1.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES